

Stationnement

Afin de faciliter le stationnement en centre-ville et améliorer l'accès aux commerces, de nouvelles règles de stationnement sont en vigueur depuis septembre 2017.

Le stationnement en centre-ville est gratuit, limité dans le temps selon différentes zones.

Réalisée en concertation avec les commerçants, cette nouvelle définition des espaces permet de mieux partager le stationnement tout en répondant aux besoins des usagers. Un atout pour notre qualité de vie et un centre-ville dynamique !

Le stationnement mode d'emploi

DÉPOSE MINUTE (29 PLACES)

Stationnement limité à 20 minutes

Du lundi au samedi de 8h à 19h *

ZONE BLEUE (182 PLACES)

Stationnement limité à 1h30

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h *

Disque obligatoire. Indiquer l'heure d'arrivée

STATIONNEMENT LONGUE DURÉE (294 PLACES)

De 8h à 19h du lundi au samedi *

- › Parc des Chênes : limité à 4h
- › Place du Marché : limité à 6h **

Prendre un ticket gratuit à l'horodateur en entrant le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

AIRE DE LIVRAISON (26 PLACES)

De 6h à 10h : réservé à la livraison

De 10h à 19h : dépose minute, limité à 20 minutes du lundi au samedi *

* Sauf jours fériés

** Sauf jours de marché, limité à 1h (jeudi et samedi de 8h à 12h)

Les parkings

- › **Deux parkings permettent un stationnement gratuit de longue durée**, de 8h à 19h du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Parking du Parc des Chênes : gratuit et limité à 4h.

Parking de la Place du Marché : gratuit et limité à 6h, sauf les jours de marché (jeudi et samedi) où le stationnement est limité à 1h sur ce parking de 8h à 12h.

Pour ces deux parkings, prendre un ticket gratuit à l'horodateur en entrant le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

- › **Un parking en hyper-centre**

Le parking de la mairie (50 places)

Stationnement gratuit limité à 1h30, du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h (sauf jours fériés). Disque bleu obligatoire. Indiquer l'heure d'arrivée.

- › **Le parking du Centre culturel**

Entrée 10bis Chemin de Charrière-Blanche

Réglementé du lundi au samedi de 8h à 19 h

38 places gratuites 1 fois 3 heures ou 2 fois 1,30h par jour.

Prendre un ticket gratuit à l'horodateur en entrant le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

2 places PMR gratuites

3 places dépose minutes gratuites maxi 5 minutes

Stationnement des vélos

De nombreux arceaux vélos sont disponibles sur la commune ainsi que 6 box vélos sécurisés.

Box vélos sécurisés

N'hésitez pas à emprunter les box à vélo pour stationner votre vélo en toute sécurité le temps de faire vos activités en centre-ville !

6 box vélos sont mis à votre disposition gratuitement par la ville d'Écully pour y stationner votre vélo en toute sécurité, à l'arrière de la mairie.

La fermeture extérieure du box vélo est à votre charge, et s'effectue à l'aide d'un cadenas ou d'un antivol en U. Nous vous conseillons également d'accrocher votre vélo à la barre située à l'intérieur du box.

Le stationnement ininterrompu d'un même vélo au-delà de 12h consécutives, ainsi que la fermeture d'un box sans vélo à l'intérieur ne sont pas autorisés. La ville se réserve le droit de libérer le box.

Le stationnement s'effectue sous votre responsabilité. La ville décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol.

Pour tout dysfonctionnement, envoyer un mail à : services-techniques@ville-ecully.fr



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout

accepter

Personnaliser